



## Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO 02 au Conseil Départemental de l'Education Nationale du 5 novembre 2018

La FNEC-FP FO 02 se réjouit de voir que la grande majorité des écoles de notre département a choisi le retour à la semaine de 4 jours d'école pour cette année scolaire 2018/2019. Que ce rythme, dérogoire à la loi, redevienne la norme sur tout le territoire français avec 36 semaines de classe par an, c'est ce que notre syndicat a toujours défendu.

Cependant, dans le premier degré, en cette rentrée 2018, comme à chaque rentrée depuis maintenant trop longtemps, de nombreuses écoles sont dans des situations inacceptables. Des classes flirtant et dépassant les 30 élèves avec de plus en plus d'enfants à besoins spécifiques du fait de l'inclusion scolaire systématique, et/ou des enfants pas toujours accompagnés d'AVS malgré les décisions MDPH, sans parler de l'accueil et de la scolarisation des enfants de migrants, de la pénurie d'aides à la direction qui engendre une surcharge considérable de travail pour les directeurs qui n'en peuvent plus, du manque de remplaçants, du RASED réduit à peau de chagrin...

En effet, la dotation départementale n'a pas été suffisante pour pouvoir améliorer significativement les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants partout dans le département. Si elles s'améliorent forcément en REP et REP+ grâce au dispositif 100% réussite et ses dédoublements de CP en REP et de CP et CE1 en REP+, c'est souvent au détriment des autres écoles du département dans lesquelles les conditions se dégradent. Ainsi il n'est pas rare de voir des classes à 28 voire plus dans les écoles non classées en éducation prioritaire. La gestion de la carte scolaire s'inscrit donc dans un jeu de chaises musicales où l'on ferme ici pour ouvrir ailleurs.

Concernant le second degré, nous en pouvons, comme nous l'avons fait lors du CTSD du 6 septembre dernier, que déplorer le fait qu'à la rentrée une vingtaine de collèges de notre département présentaient un ou plusieurs niveaux avec des effectifs supérieurs ou égaux à 28 élèves par classe. Nous n'en connaissons que trop les conséquences en termes de dégradation des conditions de travail pour les personnels et des conditions d'accès à l'instruction pour les élèves. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le ministre de l'Education nationale a annoncé, pour la rentrée 2019, la suppression de 2650 postes dans les collèges et lycées, auxquels il faudra ajouter la suppression de 400 postes de personnels administratifs. Ces annonces ne peuvent que confirmer ce que nous savions malheureusement déjà : la « priorité à l'éducation » revendiquée par le gouvernement n'est qu'une illusion.

Ces suppressions sont indissociables des contre-réformes engagées par le ministre, en particulier celles du baccalauréat et de la voie professionnelle. Elles s'accordent parfaitement avec le projet de loi « *pour une école de la confiance* » que le ministre voudrait soumettre au parlement en janvier pour une application dès septembre 2019, et qui, sur fond de fusion des académies existantes, marque un pas de plus vers une régionalisation de l'Education nationale et la remise en cause des règles nationales. Ce projet est lui-même parfaitement cohérent avec la volonté gouvernementale de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires et de remettre en cause les statuts de l'ensemble des agents dans le cadre du plan action publique 2022, c'est pourquoi nous en demandons le retrait, comme nous demandons l'abandon du CAP 22.

Dans ce contexte, La FNEC-FP FO condamne bien évidemment toute forme de violence envers les personnels de l'Education nationale. Comment ne pas voir que de tels comportements qui se multiplient au sein des écoles, des collèges et des lycées sont la résultante des suppressions massives d'emplois, sur fond d'autonomie des établissements, les équipes devant se débrouiller seules avec les moyens du bord ? La FNEC-FP FO encourage vivement les collègues à faire remonter toute sorte de violence grâce aux fiches RSST qui seront ensuite traitées en CHSCT, ou à demander la protection fonctionnelle et faire appliquer l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983.

Enfin les enseignants, et plus généralement les fonctionnaires et agents publics, prennent comme une provocation les propos tenus par le ministre Darmanin, qui ne font qu'en rajouter dans une situation parfois intolérable, alors qu'ils exigent plus de moyens matériels et humains pour maintenir leurs services, leurs missions et la qualité du service rendu. Le recours annoncé à davantage de personnels non titulaires (de fait précaires) en remplacement de fonctionnaires, la rémunération au mérite et la mobilité imposée par des suppressions de postes ou de missions ne seront jamais partagés par Force Ouvrière, puisque remettant en cause le statut général des fonctionnaires.

De même, les personnels ne peuvent qu'éprouver les plus grandes inquiétudes concernant les annonces de monsieur DELEVOYE, haut-commissaire à la réforme des retraites, qui a confirmé l'intention du gouvernement d'instaurer un régime universel par points à partir de 2025, et donc de supprimer le Code des pensions civiles et militaires. Cela signifierait, en effet, la fin de la référence aux 6 derniers mois de salaires, de sorte que, dès lors, les salariés ne pourront plus prévoir leur âge ni le montant de leur retraite. C'est pourquoi nous ne pouvons que nous opposer à un tel projet.

**Face à cette offensive généralisée contre nos droits, nos salaires, nos postes et nos conditions de travail, la FNEC-FP-FO, avec la CGT-Educ'action et SUD Education, appelle les personnels de l'Education nationale à se mettre en grève et à participer en nombre aux rassemblements et manifestations le 12 novembre pour :**

- **l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes statutaires nécessaires ;**
- **l'arrêt des contre-réformes en cours (lycée, baccalauréat, voie professionnelle, Parcoursup) et le retrait du projet de loi pour « l'école de la confiance » ;**
- **l'abandon de la fusion des académies ;**
- **le maintien de tous les régimes de retraite existants, dont le Code des pensions civiles et militaires et l'abandon du projet de régime unique par points !**